MAIRIE **DE LESCURE D'ALBIGEOIS** 81380

Nombre de conseillers En exercice: 27 Présents: 17 Votants :

Date de convocation 1 19/10/2023 Date d'affichage: 19/10/2023

Numéro:

55/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLID: 081-218101442-20231027-DELIB_55_2023-DE

Envoyé en préfecture le 27/10/2023 Reçu en préfecture le 27/10/2023 Publié le 27/10/2023

DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 OCTOBRE 2023

Le 26 octobre 2023, à 18h00 heures, le Conseil Municipal de LESCURE D'ALBIGEOIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Élisabeth CLAVERIE, Maire.

Présents: Elisabeth CLAVERIE - Marie LACAN - Gérard TOUREL - Daniel DERRAC -Nelly FACCA - Michel ALBENGE - Bruno BARDES - Françoise CHINCHOLLE - Philippe FOULCHE - Ghislain PELLIEUX - Eric ALBERT - Sylvie CLERGUE - David POUTRAIN -Nathalie JALBY - Claudette ROUQUETTE-BAULES - Maxime FONTANILLE - Bénédicte CATHALAU.

Absents excusés représentés: Bernard DELBRUEL (E.CLAVERIE) - Xavier PETIT (M.ALBENGE) - Huguette DELPY-SOUTADE (M.LACAN) - Thierry MONTBROUSSOUS (D.DERRAC) - Franck GARRIC (G.TOUREL) - Marie-Pierre CAMBON (F.CHINCHOLLE) -Kadour SAMET (N.FACCA).

Absents non excusés non représentés : Stéphanie RAYMOND – Françis SALABERT – Guv INTRAN

Secrétaire de séance : Maxime FONTANILLE

DISPOSITIF « ECOLE ET CINEMA » ET « MATERNELLE AU CINEMA » : CONTRIBUTION FINANCIERE DE LA COMMUNE ET CONVENTION AVEC MEDIA TARN

L'opération « École et Cinéma » est une action culturelle et pédagogique mise en place en 1994 par les Ministères de l'Éducation nationale et de la Culture, avec le concours du Centre national du cinéma et de l'image animée.

« École et Cinéma » vise à faire découvrir aux jeunes élèves les films du patrimoine cinématographique mondial afin de les sensibiliser progressivement au plaisir du 7ème Art.

Cette introduction du cinéma en classe permet également d'amener l'enfant à aborder la lecture des messages audiovisuels, éducation à l'image devenue aujourd'hui déterminante pour sa culture et la construction de sa place de citoyen en devenir.

Elle s'exerce aujourd'hui auprès de 98 départements français, dont le Tarn est l'un des terrains les plus concernés avec 13 500 écoliers de cycles 2 et 3 inscrits et son partenariat avec toutes les salles de cinéma du département, sans exception.

Ce dispositif est désormais proposé à tous les cycles de l'école primaire de la grande section de maternelle (Maternelle au Cinéma) au CM2 (Ecole et Cinéma).

« École et Cinéma » et « Maternelle au Cinéma » se déroulent, dans le département du Tarn, sous la responsabilité conjointe de la Direction des services départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN) du Tarn, de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) Occitanie et du Conseil départemental du Tarn qui, par convention ont chargé la structure culturelle MÉDIA-TARN de sa coordination départementale.

Jusqu'à présent l'école primaire de Lescure-d'Albigeois était inscrite à ce dispositif et la commune avait donc signé la convention correspondante avec Média Tarn.

Aujourd'hui, l'école maternelle souhaite rejoindre ce dispositif. Il convient donc de conclure une nouvelle convention avec Média Tarn pour l'année scolaire 2023/2024 et acter les nouvelles participations financières.

En effet, cette opération s'exerce avec le concours financier des communes et des communautés de communes.

Le prix d'entrée au cinéma de 2,50 € par élève et par séance se répartit comme suit :

1,50 € réglés par les enseignants directement à l'exploitant du cinéma avant le début de la séance et le complément, « quote-part billetterie »,

Envoyé en préfecture le 27/10/2023

Recu en préfecture le 27/10/2023

Publié le 27/10/2023

1 € par séance, est facturé directement par l'exploitant à ID: 081-218101442-20231027-DELIB délégataire proche de l'école (coopérative scolaire, association de parents d'élèves...) sur la base du Bordereau de déclaration de séance établi conjointement par l'enseignant et l'exploitant lors de chaque projection

Est également attribuée par la Mairie à la structure coordinatrice MÉDIA-TARN, une contribution financière municipale annuelle, fixée à :

- 1,50 € par élève inscrit et par an, pour le dispositif « Ecole et cinéma » qui concerne les élèves de l'école primaire,
- 1,00 € par élève inscrit et par an, pour le dispositif « Maternelle au cinéma » qui concerne les élèves de l'école maternelle.

dans le cadre d'une convention bipartite exclusive, au titre de la participation de la commune aux coûts de gestion et d'organisation du dispositif « École et Cinéma » et « Maternelle au Cinéma » pris en charge par Média-Tarn.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la convention de contribution financière municipale annuelle pour l'Opération « École et Cinéma » et « Maternelle au Cinéma » avec MEDIA-TARN,
- Considérant l'exposé ci-dessus,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de contribution financière municipale annuelle pour l'Opération « École et Cinéma » et « Maternelle au Cinéma » avec MEDIA-TARN pour l'année scolaire 2023/2024 et les années suivantes, dans la limite des crédits qui seront inscrits au budget de chaque année

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits Pour copie certifiée conforme au registre. Le Maire. Élisabeth CLAVERIE



Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : http://www.telerecours.fr.